



## MRC de Bellechasse

Service de la Gestion des Matières Résiduelles

### INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Armagh, jeudi, 13 juillet 2017

On connaît parfois les coûts associés à la gestion des matières résiduelles, mais peu de gens savent que plusieurs services offerts aux citoyens sont financés. En effet, de nombreux services associés à des matières possédant encore de la valeur ou encore des matières représentant des risques pour la santé humaine et/ou pour l'environnement sont financés par des entreprises et organismes. C'est ce qu'on appelle la **responsabilité élargie des producteurs, la REP**.

La responsabilité élargie des producteurs fait en sorte que l'entreprise qui met en marché un produit **est également responsable de la gestion de ce même produit en fin de vie utile**; c'est-à-dire, lorsque l'on souhaite s'en débarrasser.



La REP est principalement appliqué dans deux domaines au Québec, le **recyclage** et les **résidus domestiques dangereux**. Dans le cas du recyclage, il s'agit des matières recyclables, ce que l'on met dans le bac de recyclage. Ainsi, une entreprise qui souhaite mettre en marché **un contenant, un emballage ou un imprimé doit payer au préalable** afin que le **recyclage de cette matière soit garanti** lorsqu'elle aboutie dans un centre de tri. C'est pourquoi les coûts associés au traitement des **matières recyclables** dans la MRC de Bellechasse sont d'environ **3.00\$ par tonne**; comparativement à un peu plus de **100.00\$ par tonne pour l'enfouissement**. C'est pourquoi il est **important de bien trier** les matières recyclables. Cela représente **des économies pour toutes les municipalités** ainsi qu'une bonne manière de **maximiser la valeur des matières**.

Un fonctionnement similaire existe pour certains **résidus domestiques dangereux, les RDD**. Ils représentent un risque pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. C'est pourquoi s'assurer que le traitement de ces matières est payé fait en sorte de réduire les risques.

Le traitement des matières suivantes est couvert par la REP :

- **Appareils électroniques**
- **Piles et batteries**
- **Peinture et leurs contenants**
- **Lampe au mercure (tube fluorescents, ampoule fluocompacte)**
- **Huiles, antigel, liquide de refroidissement et leurs filtres.**

50, 1<sup>er</sup> rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0  
TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073  
[garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)  
<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>

Objectif:  
**Zéro déchet**



## MRC de Bellechasse

Service de la Gestion des Matières Résiduelles

Il y a plusieurs endroits où il est possible d'obtenir des services reliés à la REP. Le premier est **d'en parler avec votre fournisseur**. Plusieurs entreprises offrent de reprendre certains de leurs produits. Voici quelques entreprises qui offrent des services :

- Canadian Tire
- Safety-Kleen
- Paquet et fils
- Crevier lubrifiants



Il est également possible de venir porter **certains produits dans les écocentres municipaux**. Il est important de vérifier ce qui est accepté par l'écocentre de votre municipalité.

Bien entendu, **le bac de recyclage est un service** qu'il est important d'utiliser pour toutes vos **matières recyclables, donc les contenants, emballages et imprimés**.

Utiliser adéquatement les services de recyclage et profiter des programmes couverts par la REP représente des gestes faciles qui contribuent de manière significative à réduire l'enfouissement et les risques à l'environnement. Dans plusieurs cas, les services sont gratuits et vise spécifiquement les citoyen(ne)s.

La **responsabilité élargie des producteurs permet de responsabiliser les générateurs de matières résiduelles** afin de réduire l'impact financier et environnemental de leurs activités. Il ne tient qu'à nous de **profiter de ces programmes** et de contribuer à leurs efforts.

SOURCE :

Vincent Beaudoin  
Chargé de projet en sensibilisation GMR  
Service de la Gestion des Matières résiduelles de la MRC de Bellechasse  
[vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca](mailto:vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca)  
418-466-2495 poste 202

50, 1<sup>er</sup> rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0  
TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073  
[garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)  
<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>

Objectif:  
**Zéro déchet**